



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS
2023-456, 2023-457, 2023-458 et 2023-459

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE, QUE :

Le 31 mai 2023, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :

- **Règlement numéro 2023-456** modifiant le règlement numéro 181 relatif au permis et certificats;
- **Règlement numéro 2023-457** modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
- **Règlement numéro 2023-458** modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
- **Règlement numéro 2023-459** modifiant le règlement numéro 2022-437 relatif à la démolition d'immeubles

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture. Ils sont également disponibles sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 1^{er} JOUR DE JUIN 2023

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière